



BARÈME DES PRESTATIONS JUNOT

HONORAIRES DE VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR

à partir de 300 001 € : 5 % TTC du prix de vente
de 100 001 € à 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente
jusqu'à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATAIRE

Location vide ou meublée : loi du 6 juillet 1989
12 € TTC/m² comprenant les honoraires de visite, de constitution de dossier
et de rédaction du bail
+ 3 € TTC/m² comprenant les honoraires d'état des lieux d'entrée

PROPRIETAIRE

8 % HT (9,60 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises
comprenant les honoraires de négociation, de visite,
de constitution de dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE GESTION

6 % HT (7,20 % TTC) des encaissements hors dépôt de garantie

VENTE • LOCATION • GESTION | 10 AGENCES À PARIS

62, rue des Martyrs 75009 Paris Tél : 01 53 21 81 21 martyrs@junot.fr www.junot.fr